



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICIT II
INDICATOR • IMPACT • TAXA



INSTM

Tunis, le 13/09/2019

**DANS LE CADRE DE PROJET DE COOPERATION AVEC LA COMMISSION
EUROPEENNE, DG ENVIRONMENT/Directorate C
Grant Agreement No. N°110661/2018/794561/SUB/ENV.C2**

**Consultation [1/2019/ INDICIT II/INSTM] pour la Sélection d'un expert pour
l'assistance à la gestion administrative et technique du Projet INDICIT II
«Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in
RSC and MSFD areas»**

Vu

L'accord de subvention No. 110661/2018/794561/SUB/ENV.C2 signée le 19-12-2018 entre
l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/ Directorate C, d'une part

Et d'autre part,

le chef de fil : Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE- France), désigné comme partenaire-
1

Et les bénéficiaires suivants :

- Hellenic Centre for Marine Research(HCMR), Greece,
désigné comme partenaire 2 ;
- IstitutoSuperiore per la Protezione e la RicercaAmbientale (ISPRA), Italy,
désigné comme partenaire 3 ;
- University of Exeter (UNEXE), United Kingdom,
désigné comme partenaire 4 ;
- Pamukkale University –SeaturtleResearch& Application Center (PAU-DEKAMER),
Turkey,
désigné comme partenaire 5 ;
- FundoRegional para a Ciencia e Tecnologia (FRCT), Portugal,
désigné comme partenaire 6 ;



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICATOR • IMPACT • TAXA

INDICIT II



INSTM

- Universitat de Valencia-Estudi General (UVEG), Spain,
désigné comme partenaire 7 ;
- Consiglio Nazionale della Ricerca- Istituto per l'ambiente marino costiero (CNR-IAMC), Italy,
désigné comme partenaire 8;
- Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), Tunisia
désigné comme partenaire 9;
- Universidad de Las Palmas de Gran Canaria, Las Palmas de Gran Canaria (ULPGC),
Spain,
désigné comme partenaire 10;
- Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), France,
désigné comme partenaire 11;
- Dirección General de Sostenibilidad de la Costa y del Mar – Subdirección General
para la Protección del Mar (DGSCM-SGPM), Spain,
désigné comme partenaire 12 ;

Etant donné que

L'accord de subvention signée le 19-12-2018 entre l'Union Européenne, représenté par le DG Environment/ Directorate C, et le chef de fil Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE-France) et portant sur l'octroi de l'Union Européenne d'une subvention pour le financement du projet intitulé «Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in RSC and MSFD areas» et désigné par son acronyme INDICIT II, d'une durée de 24 mois à partir du 02 Février 2019 jusqu'au 31 Janvier 2021 (sauf prolongation accordée)

Attendu

Que dans la phase d'implantation du projet INDICIT II «Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in RSC and MSFD areas», comme prévu dans le contrat de subvention et ses annexes, il est convenu que l'INSTM (Partenaire 9) sous-traite un expert pour l'assister à la gestion administrative, technique et financière du projet.

Annonce

Art. 1- Objet de l'annonce

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), avec la présente consultation, a l'objectif de sous-traiter un expert pour l'assister à la gestion administrative,



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICIT II
INDICATOR • IMPACT • TAXA



INSTM

technique et financière du projet INDICIT II «Implementation of the indicator “Impacts of marine litter on sea turtles and biota” in RSC and MSFD areas» cofinancé dans le cadre de la coopération avec la Commission Européenne, DG Environnement.

Art. 2 - Objet du service et procédures de réalisation

Sous la supervision du coordinateur du projet et du bénéficiaire, le(a) candidat(e) sera responsable d'assister l'INSTM à la gestion administrative, technique et financière de toutes les activités liées à l'implémentation du projet INDICIT II. En particulier, le (la) titulaire de cette présente consultation devra assurer:

- Assistance à la gestion administrative du projet : s'occuper des autorisations et des procédures administratives nécessaires pour la réalisation des dépenses inscrites sur le budget du projet,
- Conseil et Assistance à la préparation des demandes de modification/ajustement du budget/activités selon besoin ;
- Assistance à la préparation des rapports d'avancement et d'évaluation du projet, section technique et financière ;
- Préparation des appels d'offre/consultations, et sélection/achat de matériel/réactifs nécessaires à l'implémentation du projet et selon la réglementation en vigueur.
- Autres tâches connexes (activités liées à la réalisation du projet).

Art. 3 Rémunération et modalités de paiement

La rémunération de l'expert, dans le cadre du projet INDICIT II, est fixée à l'équivalent en dinars tunisien de 4000 Euros exonéré de la TVA et y compris les taxes et toute charge sociale et fiscale.

L'honoraire dudit montant sera réalisé en trois tranches :

- 1000 Euros suite à la présentation du rapport intermédiaire 1
- 1000 Euros suite à la présentation du rapport intermédiaire 2
- 2000 Euros suite à la présentation du rapport final et à la clôture du projet.

La rémunération sera réalisée suite à la présentation d'une facture exonérée de la VA et d'un rapport validé.

Cette rémunération sera effectuée par l'ANPR

Art.4 - Durée de la collaboration

La collaboration démarre dès la signature du contrat jusqu'au 31 janvier 2021(date prévue pour l'achèvement du projet), sauf prolongation accordée.

Art.5 - Conditions



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICIT II

INDICATOR • IMPACT • TAXA



INSTM

Afin de participer à cette consultation, le/a candidat/e doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A. Conditions Générales :

1. Citoyenneté tunisienne;
2. Jouissance des droits civils;
3. Avoir un Matricule Fiscal actif

B. Conditions Professionnelles :

1. Diplôme de Maitrise, Mastère ou Doctorat, obtenu dans une Université /Ecole Supérieure Tunisienne ou Etrangère et qui soit reconnu en Tunisie ;
2. Expérience dans la gestion des projets de coopération Européenne ;
3. Connaissances générales en biologie marine;
4. Le candidat(e) devra démontrer une parfaite connaissance de la langue **française et anglaise parlées et écrites** ;
5. Maîtrise des outils bureautiques et informatiques.

L'absence d'une des conditions requises par la présente annonce comportera l'exclusion de la procédure de sélection. Sous réserve du demandeur, le/la candidat(e) devra produire la documentation et démontrer la validité des conditions professionnelles demandées.

Art.6 - Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission de sélection. Cette commission sera créée par décision du Directeur Général de l'INSTM.

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection. La Commission évaluera les dossiers des candidats et attribuera une notation selon les critères suivants :

Critères de sélection	Score attribué
Diplôme	30
Expérience dans les projets Européens	30
Connaissances générales en biologie marine	10
Maitrise des langues	15
Maîtrise des outils bureautiques et informatiques	15
Total	100



Programme funded by the
EUROPEAN UNION



INDICATOR • IMPACT • TAXA

INDICIT II



INSTM

Il sera procédé au classement des candidats par ordre de mérite selon le barème ci-dessus.

La Commission de sélection sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec une mention à propos de la raison de l'exclusion, et le classement des candidats admis avec les notations relatives.

Art. 7 - Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leurs dossiers par courrier postal ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 12h.00 du 17 Octobre 2019** à l'adresse suivante:

Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre
28, rue du 02 mars 1934 Carthage Salammbô 2025 Tunisie

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

«Consultation [1/2019/ INDICIT II/INSTM, Sélection d'un expert pour l'assistance à la gestion administrative et technique du Projet INDICIT II] A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation.

Art. 8 - Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être accompagnée de la documentation suivante :

1. Lettre de motivation
2. Curriculum Vitae
3. Copie du Diplôme et pièces justificatives du dossier
4. Copie de document d'identité
5. Copie de la patente/Matricule Fiscal
6. Déclaration sur l'honneur de remplir les conditions générales et professionnelles conformément à l'article 5 de l'annonce

Le Directeur Général de l'INSTM